

## EXTRAIT DU REGISTRE D Reçu en préfecture le DU CONSEIL M Publié le 19/03/2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024 Reçu en préfecture le 19/03/2024

ID: 079-200084630-20240227-DEL\_2024\_026-D

## AIGONDIGNE

Nombre de membres :

En exercice: 25Présents: 22Votants: 21Procuration(s): 1

- Absent(s) excusé(s): 2

- Absent(s): 0

DEL 2024 026

Date de convocation : le 21 février 2024 Date d'affichage : le 21 février 2024

Fait à Aigondigné, Le 04 mars 2024 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de février à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

<u>CONVOQUES</u>: AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DIDIER Emilien à ZAPATA Laurie

Absents: AUDE Laurent; HIPEAU Gaëlle

<u>Départ avant le premier vote</u> : GARNIER Céline ; AIMON Céline

Secrétaire de séance : Christine BOURDIER

Délibération 2024\_026 : RESSOURCES HUMAINES

<u>Objet</u>: Service intérim du Centre De Gestion de la Fonction Fublique Territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 3 à la Convention.

Vu le code général de la fonction publique,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération DEL 2019\_10 en date du 22 janvier 2019, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre De Gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre De Gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1 er janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'Administration du Centre De Gestion, de fixer à compter du 1er janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.



